

## INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION & ENERGIE

### Mise en sécurité des logements existants

**Objectifs :**

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de réaliser la **mise en sécurité** des installations électriques des bâtiments d'habitation existants.

- Connaître la réglementation : loi ALUR, NF C 16-600
- Réaliser le diagnostic électrique d'un logement existant
- **Effectuer la mise en sécurité** d'un logement existant

**Public concerné :**

Électriciens, artisans, diagnostiqueurs immobiliers

**Prérequis :**

Avoir des connaissances professionnelles confirmées en électricité et les compétences professionnelles correspondant aux tâches à réaliser.

**Durée :**

1 jour (7 heures)

**Pédagogie :**

La progression pédagogique s'appuie sur l'exposé des 6 points de sécurité concernant les logements existants. Présentation visuelle de cas concrets et mises en situation terrain en conditions réelles.

**Évaluation des acquis :** Évaluation formative et sommative sur les aspects théoriques**Outils pédagogiques :** Salle de cours, vidéoprojecteur, écran.

Documents de stage, grilles d'évaluation P.A.S.S., QCM final

**Accessibilité :**

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

**Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires**Documents de fin de Formation :**

Attestation de formation et avis de formation

**Lieu :**

PONT DU CHATEAU (63), DARDILLY (69), CACHAN (94),  
Ou tout autre lieu sur demande

## CONTENU DU STAGE

### 1. Contexte législatif et réglementaire

- Réglementation liée à la location des logements existants, Loi ALUR : Obligation d'un état de l'installation électrique
- Séparation de comptage : Nouveau PDL/PRM sur une installation électrique existante : obligation d'être en sécurité
- NF C 16-600, guide PROMOTELEC, guide travaux CNEE
- Exigences minimales (6 points de sécurité)
- Opportunité pour les professionnels ?
- Responsabilité des acteurs
- Responsabilité conjointe – Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité / Mesures compensatoires
- Grille d'évaluation : Présentation du P.A.S.S.

### 2. La mise en sécurité :

- Appareil Général de Commande et de Protection.
- Protection différentielle adaptée aux conditions de mise à la terre
- Protection contre les surintensités
- Locaux recevant, une douche ou une baignoire, zones de sécurité et liaison équipotentielle
- Elimination des risques de contacts directs et des matériels obsolètes
- Protection mécanique des conducteurs
- Cas particuliers : Installations privatives situées en parties communes, piscines, circuits dédiés à la recharge des véhicules électriques (IRVE)

### DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription

### DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Fournitures de bureau

### VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- R.A.S